



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Avis public est par la présente donné par le soussigné que le Conseil de la Ville de Montréal-Est adoptera le budget annuel 2026, ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mercredi 14 janvier 2026 à compter de 19 h 05 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Est au 11370, rue Notre-Dame Est.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Montréal-Est, ce 15 décembre 2025

Me Olivier Pelletier
Greffier